

- Qu'est-ce que la Taxe d'Apprentissage ? page 2
- Solde de la taxe d'apprentissage et le plateforme SOLTéA page 3
- Les principales échéances concernant la Taxe d'Apprentissage page 4
- Comment procéder à la répartition du solde de la taxe d'apprentissage ?
 - Phase 1 : activation de mon habilitation avec net-entreprises page 5
 - Phase 2 : accéder à la plateforme SOLTéA page 6
 - Phase 3 : sélectionner l'IUT NFC ou une de nos formations page 6
- Les différentes formations de l'IUT NFC page 7
 - Le site de Belfort page 8
 - Le site de Montbéliard page 9
- Contact page 10

Qu'est-ce que la Taxe d'Apprentissage (T.A.) ?

La **taxe d'apprentissage** est un impôt dû par les entreprises sur leur masse salariale qui a pour objet de participer au financement des dépenses nécessaires au développement des formations technologiques et professionnelles.

Qui la verse ?

Les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou les sociétés dont le siège social est situé en France et qui emploient au moins un salarié sont redevables de la taxe d'apprentissage.

A qui ?

Les établissements publics et privés d'enseignement du second degré : 2.254 formations en Bourgogne-Franche-Comté sont éligibles à la collecte de la T.A. soit 948 établissements (plus de 11 784 établissements en France).

Combien ?

0,68% de la masse salariale de l'année N-1 avec 2 affectations :

une part principale : 87%, destinée au financement de l'apprentissage sous forme de prélèvement obligatoire (soit l'équivalent de **0,59 %** de la masse salariale)

un solde : 13%, à l'établissement scolaire du choix de l'entreprise (soit l'équivalent de **0,09 %** de la masse salariale)
=> c'est ce solde que nous pouvons collecter (versement par les entreprises fin mai de l'année N)

A quoi elle sert ?

Elle sert à récolter des fonds afin de réaliser des investissements pédagogiques, de se doter en matériel de formation, de déployer des moyens de recherche et de développer des programmes.

Actualité

En 2026, le versement du solde de la taxe d'apprentissage se fait via la nouvelle plateforme de collecte [SOLTéA](https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/) - <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/> :

Je suis déclarant / tiers déclarant

1- Je déclare et paye la taxe d'apprentissage 2025 en DSN à destination de l'Urssaf et/ou la MSA

- Mensuellement en 2025 pour la part principale
- Sur la DSN **d'avril 2026** pour le solde

2 - Je désigne les bénéficiaires du solde

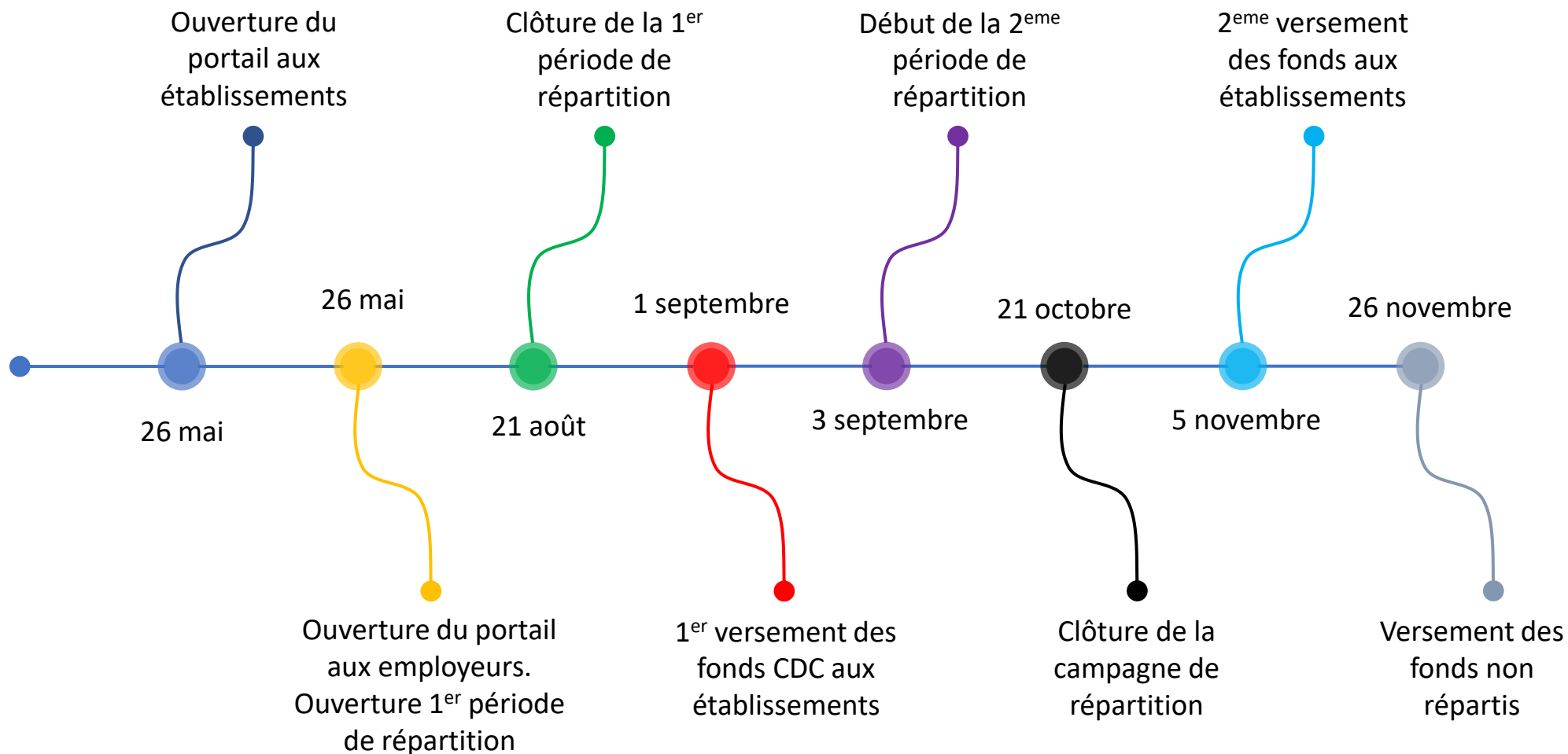
- Je m'inscris et me connecte à partir du **26 mai 2026** sur le service disponible sur <https://www.net-entreprises.fr/> pour les entreprises
- Je demande une habilitation sur la plateforme <https://www.net-entreprises.fr/> (délai d'activation 24h, voir détails page 5)
- Je sélectionne sur <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public> les organismes de formation de votre choix pour affecter le solde de votre TA (voir détails page 6)
- Je saisis le nom de notre établissement ou je recherche directement le code UAI correspondant (UAI : Unité Administrative Immatriculée) :

Code UAI IUT Nord Franche-Comté, site de Belfort : 0900231M

Code UAI IUT Nord Franche-Comté, site de Montbéliard : 0251763F

3 - Je peux suivre les versements effectués par la plateforme [SOLTéA](#) sur le service disponible sur [Net-entreprise.fr](https://www.net-entreprise.fr) pour les entreprises

Principales échéances concernant la TA en 2026



TA : Taxe d'Apprentissage // CDC : Caisse des Dépôts et Consignations // DSN : Déclaration Sociale Nominative

Phase 1 : activation de mon habilitation

- Pour activer mon habilitation SOLTÉA, je me connecte sur mon compte <https://www.net-entreprises.fr/>
Je saisis mon numéro de Siret, mon nom, mon prénom et mon mot de passe net-entreprises.
- Si je ne suis pas encore inscrit, je me rapproche du service comptabilité au sein de ma structure pour identifier mon administrateur et je crée mon compte (pour information, le site propose une aide pour la création de compte).
- Une fois connecté, je me dirige vers l'onglet « Gestion ». Puis je clique sur : « Gérer les déclarations ».
- Je recherche SOLTÉA dans la liste des déclarations en fonction de mon statut : employeur.
- Je bascule l'intitulé correspondant à mon statut dans la liste des déclarations sélectionnées, puis je valide.
- Mon habilitation SOLTÉA est à présent en cours d'activation. Elle sera accessible sous 24 heures.
Après ce délai, je me connecte à nouveau sur net-entreprises.fr
- La vignette SOLTÉA correspondant à mon statut est à présent colorée. Je peux donc cliquer sur l'une de ces vignettes pour activer mon habilitation à la plateforme SOLTÉA afin d'être automatiquement redirigé vers la plateforme. Je peux à présent me connecter sur le site SOLTÉA.

Phase 2 : accéder à la plateforme SOLTÉA

- Je me rends sur le site : www.soltea.education.gouv.fr/
- Je clique sur le bouton de connexion.
- Je sélectionne le bouton correspondant à mon statut : employeur, je saisis mon numéro de Siret, mon nom, mon prénom, et mon mot de passe net-entreprises et je clique sur le bouton « se connecter ».

Phase 3 : sélectionner l'IUT NFC ou une de nos formations

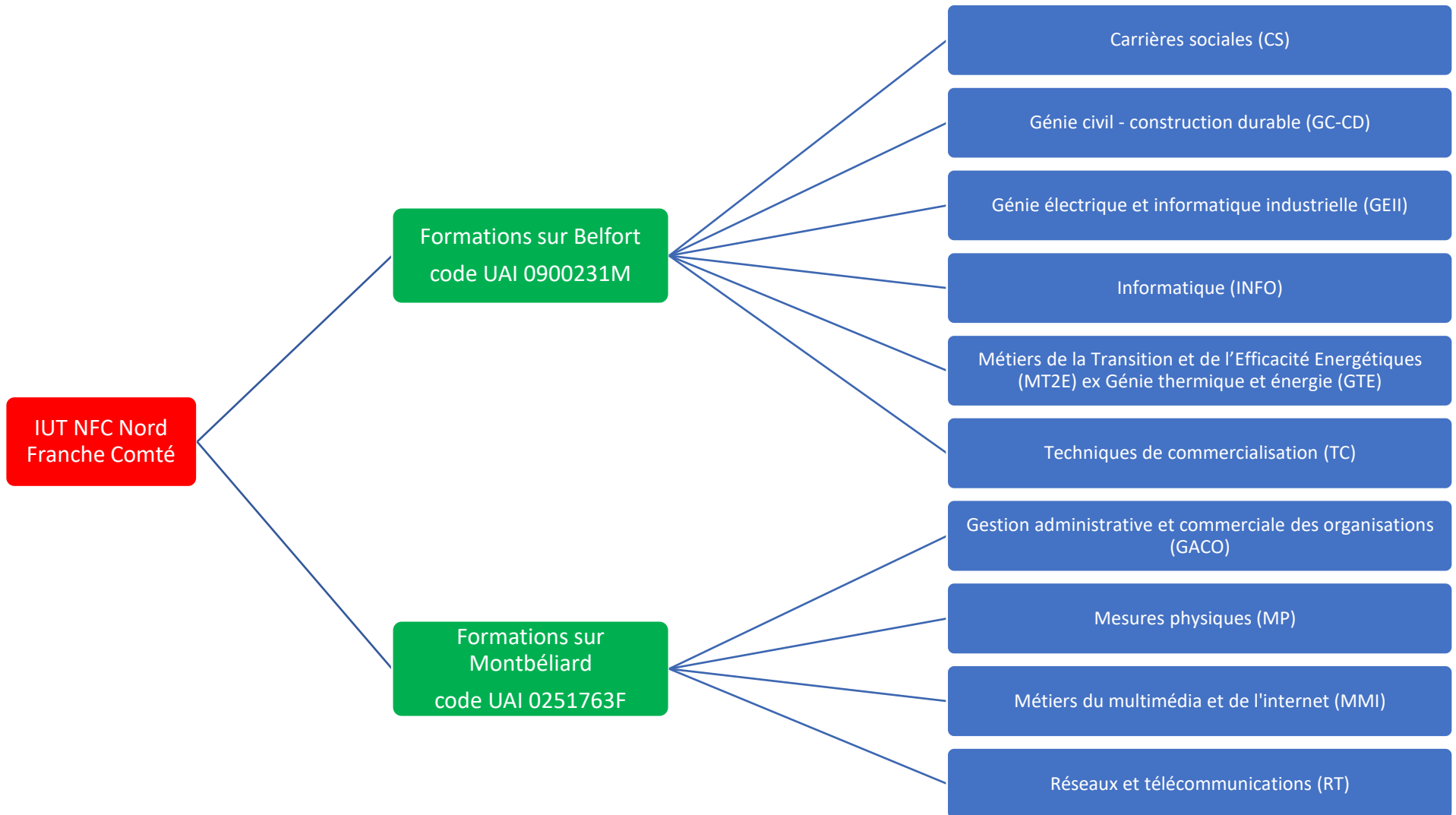
- Sur SOLTÉA, la recherche peut s'effectuer par SIRET, raison sociale, code UAI, code RNCP, intitulé de diplôme ou niveau de diplôme, ainsi que par localisation. Attention il y a plus de 11 000 établissements référencés.
- Les employeurs choisissent le niveau de fléchage (établissement, composante de l'établissement, formation, etc.) et répartissent leurs crédits de solde de TA en pourcentage.
- Tapez directement le code d'habilitation de l'IUT NFC ou cliquez sur le lien de la fiche établissement :

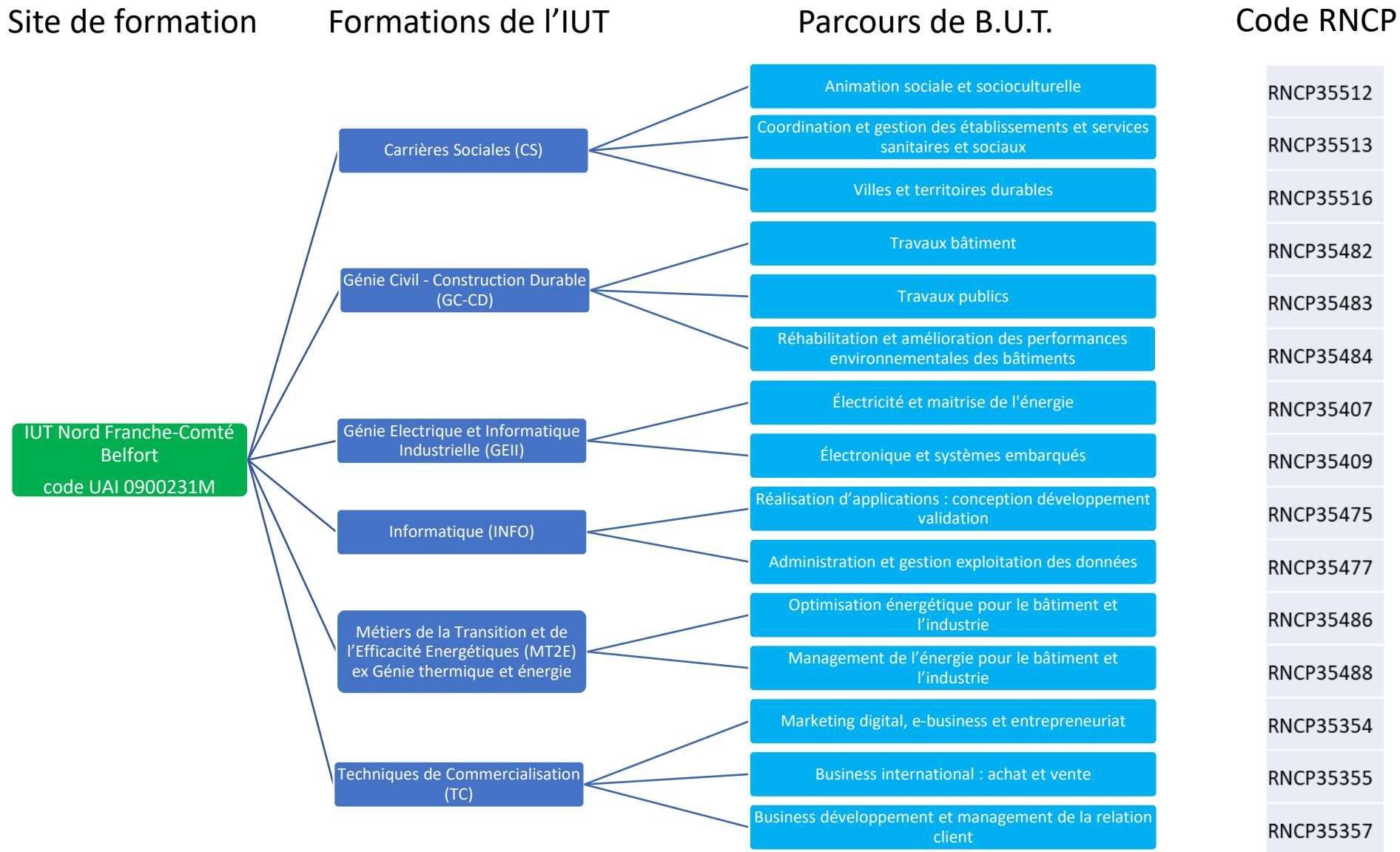
Code UAI formation Belfort **0900231M** ou <https://employeurs.soltea.education.gouv.fr/espace-prive/#/employeurs/etablisements/19251215000363/detail/2716>

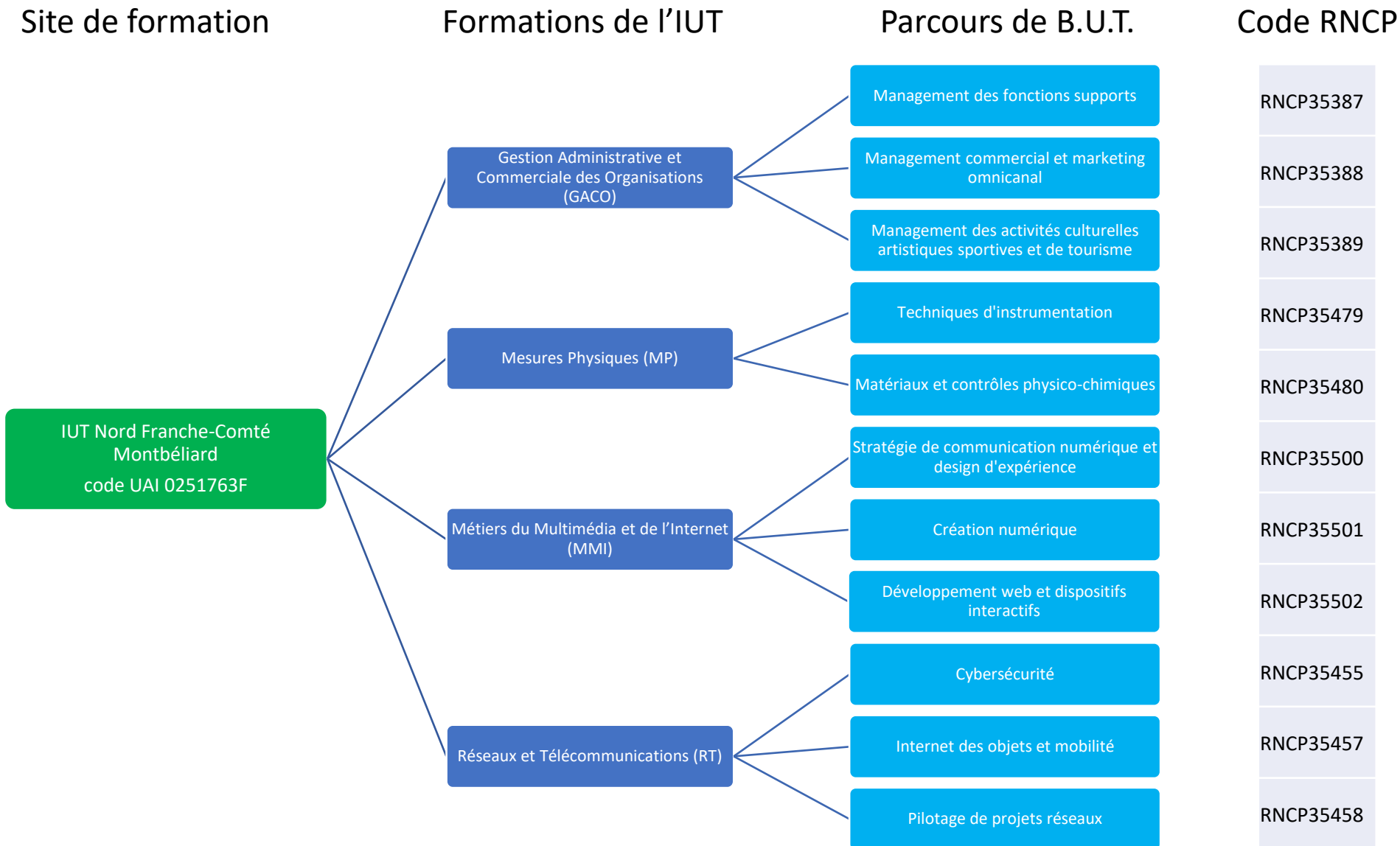
Code UAI formation Montbéliard **0251763F** ou <https://employeurs.soltea.education.gouv.fr/espace-prive/#/employeurs/etablisements/19251215000363/detail/2723>

Site de formation

Formations de l'IUT







- Rendez-vous sur : <https://www.univ-fcomte.fr/taxe-dapprentissage>
- Contacter l'IUT Nord Franche-Comté – Service Relations Partenariales
entreprises-iutnfc@univ-fcomte.fr / 03 84 58 77 31 – 03 84 58 77 25
- Contacter le SeFoC'AI – Service Formation Continue et Alternance
de l'Université de Franche-Comté :
sefocal@univ-fcomte.fr / 03 81 66 61 21